

2024-11-28

Tivano PLUS

Bactéricide et Fongicide

Pour la répression du blanc et de la tache angulaire sur les fraises de serre et champ.

COMMERCIAL

Solution

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS:

Acide citrique..... 1,50 %
Acide lactique..... 2,57%

Avertissement, contient l'allergène lait

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 34763
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 500 mL à 1000 L

Enregistré par:
AEF Global Inc.
440, 3e avenue, suite 100
Lévis, QC G6W 5M6
(418) 838-4441
Assistance téléphonique sans frais : 1-866-622-3222
www.aefglobal.com

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irritant sévère pour les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler la brume de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (des lunettes de protection), des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation, du mélange, du chargement, de l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit peut causer des dommages à d'autres plantes s'il n'est pas mélangé ou appliqué de façon adéquate. Bien suivre les instructions pour faire le mélange et les applications.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Pour assurer l'efficacité, reporter l'application si possible lorsque des pluies abondantes sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Bien agiter le produit avant l'utilisation. Traitement foliaire pour les cultures mentionnées ci-dessous.

Cultures	Maladies	Taux/Concentration	Vaporisation foliaire/volume	Intervalle application
Fraises de serre et de champ	Blanc (<i>Sphaerotheca macularis</i> <i>f.sp.fragariae</i>)	1,0 à 1,4 % de dilution dans une solution d'eau (par ex. 7 à 10 L dans 700 à 1000 L/ha) Ajouter un surfactant tel que Agral 90 ou Ag Surf à raison de 0,1% (v/v) ou Sylgard OFX-0309 fluide à raison de 0,05% (voir les mises en garde relatives à la tache angulaire avant d'utiliser le surfactant)	Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer la couverture de la face inférieure des feuilles	7 à 10 jours
	Tache angulaire (<i>Xanthomonas fragariae</i>)	1,7 % (v/v) (par ex. 12 L/ha dans les 700 L) (voir les mises en garde relatives à la tache angulaire)	Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer la couverture.	5 à 10 jours

		avant d'utiliser le surfactant)	Un maximum de 700 L/ha.	
<p>Mode d'emploi pour l'application : Dans les gammes de doses et d'intervalles indiquées, utiliser les taux d'application les plus élevés d'application et les intervalles d'application les plus courts dans des conditions propices à une pression moyenne à forte de la maladie. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et une suppression efficace. Les deux côtés des feuilles des plants doivent être recouverts par le produit. Utiliser des buses procurant une excellente couverture du feuillage des plants (ex: ConeJet). La qualité de pulvérisation doit être très fine. Commencer les traitements dès que les conditions sont favorables au développement de la maladie ou dès les premiers signes de maladie.</p> <p>Surfactant : L'utilisation d'un surfactant mouillant peut aider à obtenir une meilleure couverture des feuilles et une meilleure efficacité. Suggestion de surfactant mouillant non ioniques: Agral 90 ou Ag Surf à 0,1% (v/v) et surfactant à base de silicone (Sylgard OFX-0309 Fluide à raison de 0,05% (v/v)).</p> <p>Mises en garde relatives à la tache angulaire : Ne pas utiliser de surfactant à base de silicone (par ex : Sylgard OFX-0309 Fluide) lorsque la tache angulaire est active, car ce type de surfactant peut réduire l'efficacité de la maladie lorsqu'elle est visible et active (taches aqueuses). Si la tache angulaire n'est pas active (les taches sont sèches ou non visibles), Tivano Plus peut être utilisé contre le blanc avec l'ajout du surfactant Sylgard.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est 0 (zéro) jours.</p>				

Mélanges en cuve :

Tivano PLUS peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec le service technique d'AEF Global au servtechserv@aefglobal.com pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ne pas mélanger avec des produits alcalins. Ce produit contient des acides faibles et pourrait réagir avec des produits contenant des quantités importantes de carbonates. Il n'est pas recommandé de mélanger Tivano PLUS avec des produits à base de cuivre sauf si vous avez effectué un test phytotoxique à petite échelle. AEF Global recommande d'effectuer un test en pot avec tous mélanges de produits avant le mélange en cuve.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement en provenance des serres qui contiennent ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou toute autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons direct du soleil. Après une période prolongée d'entreposage, agiter ou brasser vigoureusement le produit pour obtenir une suspension uniforme. Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.